

1. Introduction & observations générales :

[Toute information utile pour aider à comprendre le contexte de l'audit : situation économique et géographique des audits EMS, dangers pour OHSMS, etc.]

SUEZ RV Plastique Ouest couvre l'ensemble des exigences GPI sur un site de 62000m² dont 26000m² en ICPE dont les rubriques sont connues et maîtrisées.

Les procédures sont bien établies et complètes.

Les collaborateurs sont sensibilisés aux risques et aux conséquences des pertes de granulés plastiques et connaissent les consignes à suivre pour contenir ces pertes.

Une mass balance est calculée (exigence du Recyclage ex EuCertplast) et permet de connaître un taux de pertes établi à 0,27% sur 9200 tonnes de matières entrantes.

SUEZ RV Plastique Ouest est certifiée EuCertPlast et QB34 CSTB.

2. Changements significatifs depuis le dernier audit ou par rapport à l'ordre de mission :

Des changements sont-ils survenus au niveau :

De l'effectif du site ? Oui Non

Si oui, indiquer l'effectif au jour de l'audit en ETP :

Du périmètre de la certification ? Oui Non

Si oui, indiquer les activités / sites nouveaux ou supprimés et le nouveau périmètre demandé par le client si applicable (sites et/ou libellés des activités) :

ANSWER

NB : toute demande de modification du périmètre de la certification doit être validée par Socotec sur la base d'éléments tangibles présents dans le rapport.

Autres modifications :

Nom de l'organisme Processus de fonction

Site principal ou autre adresse du site Top management

Code

Si une ou plusieurs cases sont cochées, commentez :

3. Déviations du plan d'audit et raisons :

Oui Non

Si oui, donnez des détails :

4. Constatations d'audit :

Résumé de conformité :

Les exigences de prévention de pertes de granulés sont couvertes dans leur ensemble.
 Un travail de prévention, de sensibilisation et de maîtrise est réalisé avec des résultats pertinents.

Il est recommandé de valider la certification de SUEZ RV PLASTIQUES OUEST pour la prévention de perte de granulés plastiques industriels dans l'environnement.

Autres remarques

Certifications EuCertPlast et QB34 CSTB

Libellé de certification :

Revalorisation de déchets plastiques PVC. Transformation en poudres ou granulés plastiques.

Points forts :

- ✓ PF1 : très bon état de l'ensemble des big bag
- ✓ PF2 : investissement conséquent pour 2 installations qui permettront de limiter très clairement le risque de perte de granulés :
 - flux matière en fixe en ateliers limitant de 50% le transfert de big bag d'atelier en atelier)
 - et filtre sur cuve de rétention de 804m3 des eaux de sorties du site vers la rivière
- ✓ PF3 : une démarche proactive de maîtrise des rejets avec des contrôles pertinents et des installations efficaces.

Axes d'améliorations :

- ✓ AA1 : une estimation des pertes sur les bases du mass balance (0.27% de 9200 tonnes sur 2023) en comparaison aux pertes effectivement récupérées par les procédures GPI mises en place serait un bon indicateur d'efficacité et de maîtrise.
- ✓ AA2 : les chaussettes filtrantes des égouts pourraient être séparées en tant que déchet des autres déchets DIB notamment déchets 3E

Référence aux Non-Conformités et aux Observations relevées dans la matrice attachée lors du présent audit :

Nombre de non-conformités majeures	0
Nombre de non-conformités mineures	0
Nombre d'observations	0

Référence aux Non-Conformités et aux Observations relevées dans la matrice établie lors de l'audit précédent (effacer si audit initial) :

	Etablies (année n-1)	Soldées (année n)	Reprise (année n) – cf. tableau ci-dessus
Nombre de non-conformités majeures	0	0	
Nombre de non-conformités mineures	0	0	
Nombre d'observations	0	0	

5. Utilisation de documents de certification et de marques

- L'utilisation des documents de certification et des marques est-elle correcte sur des supports exhaustifs ?

Oui Non Si oui, spécifiez :

Audit initial

6. Programme d'audit

- Existe-t-il des problèmes importants ayant une incidence sur le programme d'audit (durée de l'audit, compétence de l'auditeur, couverture suffisante) ?

Oui Non Si oui, spécifiez :

//////////

7. Problèmes non résolus :

- Y a-t-il des problèmes non résolus à la fin de la réunion de clôture qui pourraient donner lieu à une plainte en appel ou autre ?

Oui Non Si oui, spécifiez :

//////////

En signant la première page de ce rapport, le responsable d'audit confirme que :

- les objectifs de l'audit ont été atteints et que la recommandation figurant à la première page de ce rapport reflète la pertinence et la capacité du système de management à atteindre les résultats escomptés
- le périmètre de la certification est approprié
- ce rapport est basé sur un processus d'échantillonnage des informations disponibles. L'OC ne peut être tenu responsable de la non-représentativité possible des conclusions de l'audit.